



MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY

785, rue Principale
Rémigny (Québec) J0Z 3H0
Tél. : (819) 761-2421
dq@municipaliteremigny.qc.ca

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 115-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 112-2025 IMPOSANT LE TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

AVIS vous est, par les présentes, donné par la soussignée, que le règlement 115-2026 modifiant le règlement 112-2025 imposant le taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2026 a été adopté à la séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le 13 juillet 2026.

La modification concerne l'ajout des tarifs pour l'espace de vie active, à inscrire le montant de la compensation exigible pour les roulottes de camping et de préciser les actes auxquels s'appliquent les frais d'administration. Il entre en vigueur conformément à la Loi. Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouvertures habituelles.

DONNÉ À RÉMIGNY, ce 14^e jour du mois de juillet 2026.

Stéphanie Talbot
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre dix heures et quinze heures de l'après-midi, ce quatorzième jour de juillet deux mille vingt-six.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatorzième jour de juillet 2025.

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim